Nations Unies S/2007/719



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 décembre 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 21 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la poursuite de l'action menée par mon Envoyé spécial pour les zones touchées par les opérations de l'Armée de résistance du Seigneur, M. Joaquim Alberto Chissano, l'ancien Président du Mozambique. Vous vous souviendrez que, le 30 novembre 2006, mon prédécesseur avait fait part aux membres du Conseil de sécurité de sa décision de nommer l'ancien Président Chissano Envoyé spécial pour les zones touchées par les opérations de l'Armée de résistance du Seigneur, qui avait pour mission générale de remédier aux conséquences des agissements de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans la région, y compris en République démocratique du Congo, au Sud-Soudan et dans le nord de l'Ouganda (S/2006/930).

Depuis lors, le processus de paix entre le Gouvernement ougandais et la LRA a progressé à un rythme soutenu et se poursuit comme prévu dans le cadre des efforts de facilitation de mon Envoyé spécial, en étroite coopération avec la médiation du Gouvernement du Sud-Soudan et avec le soutien politique des ambassadeurs de cinq pays africains (Afrique du Sud, Kenya, Mozambique, République démocratique du Congo et République-Unie de Tanzanie). En juin dernier, après que les parties soient parvenues à un accord sur les principes de responsabilité et de réconciliation (point 3 de l'ordre du jour des pourparlers de paix), le Gouvernement ougandais a mené à l'échelon national des consultations sur les modalités d'application de l'accord. La LRA a pour sa part lancé son propre processus de consultation. Elle a récemment envoyé une délégation à Kampala et signé, avec le Gouvernement ougandais, le quatrième additif à l'Accord sur la cessation des hostilités, qui sera examiné d'ici à la fin janvier 2008.

Les parties devraient reprendre vers la fin de décembre 2007 ou au début de janvier 2008 les pourparlers de paix qui devraient ensuite se poursuivre dans le courant de l'année, étant donné que les modalités d'application des points 2 (Solutions globales), 3, 4 (Cessez-le-feu) et 5 de l'ordre du jour (Désarmement, démobilisation et réinsertion) restent encore à examiner.

Les parties ayant réaffirmé leur attachement au processus de paix, il est absolument essentiel que mon Envoyé spécial poursuive sa mission de bons offices dans la région. Dans l'exercice de son mandat, il a reçu un soutien important de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Dernièrement, j'ai encore renforcé cet

07-63330 (F) 101207 101207

appui en créant au sein de la MINUS une antenne temporaire à Djouba et un bureau de liaison temporaire à Kampala, qui assure la coordination des activités du Représentant spécial.

J'ai été encouragé par la déclaration que le Conseil de sécurité a faite à la presse le 13 novembre 2007 et dans laquelle ses membres ont exprimé l'espoir que M. Chissano continuerait de jouer son rôle de facilitation. J'ai été particulièrement heureux de constater que les membres du Conseil appuyaient sans réserve les activités menées par mon Envoyé spécial.

Depuis décembre 2006, les activités de facilitation de mon Envoyé spécial ont été intégralement financées par mon compte des dépenses imprévues et extraordinaires, et ce poste budgétaire ne peut être reconduit au-delà du 31 novembre 2007. Le mandat du bureau de liaison temporaire de mon Envoyé spécial doit venir à expiration à la fin de novembre 2007. Pour permettre à M. Chissano de poursuivre son rôle de facilitation, je propose au Conseil de sécurité de proroger le mandat du bureau de liaison temporaire et de convertir ce bureau en mission politique spéciale de l'Envoyé spécial pour les zones touchées par les opérations de l'Armée de résistance du Seigneur pendant une période d'un an, jusqu'au 31 décembre 2008. Cette mesure permettrait à mon Envoyé spécial de mener à terme les pourparlers de paix. La mission politique spéciale hériterait du mandat actuellement conféré au bureau temporaire et cesserait ses activités à l'achèvement du processus de paix.

Le bureau de liaison continuerait à exercer les fonctions suivantes :

a) Aider l'Envoyé spécial à établir une relation de confiance mutuelle entre les parties et la médiation, et à renforcer leur foi dans le processus politique;

b) Aider l'Envoyé spécial à coordonner les activités entre les protagonistes régionaux, les donateurs et les organisations de la société civile;

c) Assurer le suivi des pourparlers de paix au nom de l'Envoyé spécial et promouvoir la conclusion d'un accord entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur;

d) Coordonner les activités des cinq ambassadeurs/garants africains participant au processus de paix;

e) Faire office de centre de liaison pour les activités menées par l'Envoyé spécial à l'échelon régional, y compris la coordination des activités internationales à l'appui des pourparlers;

f) Assurer la liaison avec toutes les parties prenantes en Ouganda et dans la région;

g) Suivre et analyser l'évolution de la situation interne et régionale sur les plans politique et sécuritaire en Ouganda et dans les pays voisins;

h) Coordonner les activités de l'antenne temporaire à Djouba; et

i) Se tenir en consultation étroite avec la MONUC et la MINUS pour les questions liées à la sécurité et aux aspects militaires ayant trait au mandat de l'Envoyé spécial.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon